



PREFET DE L'HERAULT

***Direction départementale
des territoires et de la mer***

Service eau risques nature
Pôle eau

Affaire suivie par : Mme Lolita ARRIGHI
Mail : lolita.arrighi@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 62 21

Votre réf :
Notre réf :

Montpellier, le 25 MARS 2019

Objet : Validation du PGRE du bassin versant du Lez et de la Mosson et de l'entité Mosson de l'aquifère des calcaires jurassiques du pli ouest de Montpellier

Pièce(s) jointe(s) :

Monsieur le Président,

Afin de préserver la ressource en eau du bassin versant du Lez, identifiée en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, je vous ai sollicité par courrier du 17 octobre 2016 pour que le SYBLE élabore un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

J'ai pris connaissance du PGRE validé par la CLE du 20 décembre 2018.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'ampleur du travail accompli en concertation avec les différents usagers et acteurs de l'eau. Je constate que l'avis de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) du 11 juillet 2018 bien été pris en compte, que le PGRE présente un caractère suffisamment ambitieux et opérationnel, et que les actions sont à la hauteur des objectifs de débits fixés en 2021 par le SDAGE. Il conviendra d'intégrer ce PGRE au futur SAGE révisé.

La trajectoire de retour à l'équilibre étant dorénavant fixée, il importe de concentrer les efforts sur la mise en œuvre des actions et le suivi de leurs effets. Chaque maître d'ouvrage identifié dans le plan d'action doit maintenant faire le nécessaire pour mener à bien l'action programmée, et je sais pouvoir compter sur l'animation et l'accompagnement du SYBLE pour faciliter cet exercice.

Je serai particulièrement attentif à ce que les économies d'eau programmées dans le PGRE sur les infrastructures de distribution (amélioration du rendement des réseaux AEP, programmes d'économie des prélèvements agricoles, ...) se traduisent effectivement par des réductions de prélèvements dans les cours d'eau, d'autant plus si ces projets reçoivent des financements publics.

M. Cyril MEUNIER
Président du SYBLE
SYBLE
Domaine de Restinclières
34730 PRADES LE LEZ

Copie : Présidente CLE SAGE Lez Mosson

La mise en œuvre du PGRE devra faire l'objet d'un suivi régulier par le biais de son bilan annuel présenté en CLE, aussi bien sur l'avancement des actions que sur l'évaluation de leurs effets sur les débits des cours d'eau.

Pour leur part, les services de l'État conduiront les actions réglementaires permettant de mettre en adéquation les autorisations administratives existantes et le partage de la ressource disponible prévu dans le PGRE. Pour certains usagers, ce travail nécessitera au préalable une régularisation administrative de leurs ouvrages et prélèvements. La méthode et le calendrier seront ajustés aux enjeux des différents secteurs géographiques, et seront coordonnés avec la poursuite de la démarche réglementaire de relèvement des débits réservés. Par ailleurs l'État portera une attention particulière à la démonstration de l'adéquation besoin-ressources lors des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme du territoire alimenté en tout ou partie par la ressource issue du Lez, de la Mosson ou de l'entité Mosson de l'aquifère des calcaires jurassiques du pli ouest de Montpellier.

Le PGRE approuvé sera consultable sur le site internet des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée (www.eaufrance) et sur le site internet des services de l'État de l'Hérault.

Je rappelle que la stratégie d'élaboration de ce premier PGRE était de se concentrer sur les actions les mieux définies. Sur le tronçon du Lez amont, le maintien d'un débit réservé de 230l/s à la source du Lez reste l'objectif structurant du PGRE ; les modalités de maintien des usages de l'activité agricole du secteur sont à établir rapidement. Sur le tronçon aval, l'optimisation du fonctionnement des zones humides du Méjean et du Gramenet est prioritaire. Enfin, la compréhension du système Mosson (karst et rivière) doit permettre de conclure sur l'état de déséquilibre, ou non, de ces masses d'eau.

Le PGRE se fixant des actions de connaissance ambitieuses, il est nécessaire de maintenir un haut niveau d'animation grâce au recrutement d'un chargé de mission dédié.

Le service en charge de la politique de l'eau à la DDTM est à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite du PGRE, et je vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez dans sa mise en œuvre.

Certain de pouvoir compter sur votre étroite collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet, délégué,
le Secrétaire Général



Pascal OTHÉGUY